

Ua

PROCÈS-VERBAL

Commission de la Recherche
18 novembre 2019

*Soumis au vote de la Commission de la
Recherche du 10 décembre 2019*

UA

Ua

UA

UA

La Commission de la Recherche de l'Université a été réunie le 18 novembre 2019 à 09h30 dans la salle du Conseil, Présidence, 40, rue de Rennes, 49035 Angers, sous la présidence de M. ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian Président de l'université	Présent
SIMONEAU Philippe Vice-président recherche	Présent
ALLAIN Philippe	Présent
AMIARD Stéphane	Présent
ANGOT Christophe	Excusé, donne procuration à Christian ROBLÉDO
ARAB Chadia	Présente, arrivée à 9h50
AUGERAUD Laëtitia	Présente
BENETEAU Éric	Présent
BENOIT Jean-Pierre	Absent
BERNIER Monique	Présente
CASAS Déborah Suppléante : BLANDIN Alexia	Présente
CHUREAU Véronique	Présente
CLERE Nicolas	Excusé, donne procuration à Jean-Christophe GIMEL
COIFFARD Clémence Suppléant : BOUTAIN Dénali	Présente
DANIEL Christophe	Excusé, donne procuration à Bruno SEJOURNE
DELALEU Frédéric	Absent
DENECHERE Yves	Présent, arrivée à 10h00
FOUCHER Fabrice	Excusé
GAUMER Nathalie	Présente
GIMEL Jean-Christophe	Présent
GILLET Germain	Excusé
HELESBEUX Jean-Jacques	Présent
JUSSIEN Christelle	Présente
LEDUC Nathalie	Excusée
LEGOHEREL Patrick	Excusé
LEMAIRE Félicien	Présent, arrivé à 9h40
LEMENAND Thierry	Présent, arrivé à 9h45
LAVIRON Margaux	Présente
PELOILLE Manuelle	Excusée, donne procuration à Philippe ALLAIN
PERCHEPIED Laure	Excusée, donne procuration à Nathalie GAUMER
PEYRAT-GUILLARD Dominique	Excusée, donne procuration à Félicien LEMAIRE
PROCACCIO Vincent	Excusé, donne procuration à Philippe SIMONEAU
RICHOMME Pascal	Excusé, donne procuration à Marc SALLE
ROBERT Adrian Suppléant : DELAVERNHE Florian	Absent
ROUSSEAU Audrey	Absente
SALLE Marc	Présent
SAUBION Frédéric	Excusé, donne procuration à Christelle JUSSIEN
SEJOURNE Bruno	Présent

TAIBI Aude Nuscia	Excusée, donne procuration à Christelle JUSSIEN
VOSTRIKOVA-JACOD Lioudmila	Présente
YVARD Jean-Michel	Présent

Membres à titre consultatif présents :

EVEN Florence, Directrice générale adjointe

LAMBERT Axel, Vice-président étudiants

LERICHE Philippe, Directeur de la Faculté des sciences

Personnes invitées par le Président :

ROUEZ Alexa, Directrice de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales

GIRAULT Bénédicte, Directrice-adjointe de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales

FAUCON Adrien, Responsable du pôle partenariats, Direction de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle

Ordre du jour

1. Informations générales	1
2. Procès-verbaux de la Commission de la recherche	3
2.1 Procès-verbal de la CR du 25 octobre 2019 - vote	3
3. Prospective et moyens	4
3.1 Renouvellement des contrats doctoraux 2 ^{ème} et 3 ^{ème} années - vote.....	4
3.2 Demandes de délégations CNRS 2020-2021 - vote	4
3.3 Prime d'Encadrement Doctoral et de recherche - Attributions 2019 - vote	6
3.4 Calendrier des appels à projets internes - information	8
4. Affaires générales et statutaires	10
4.1 Candidature à la direction adjointe de l'ED STT de Brest - vote	10
5. Questions diverses	11
6. ANNEXE : diaporama de la séance du 18 novembre 2019	12

M. ROBLÉDO ouvre la séance de la Commission de la Recherche à 09h35. A l'ouverture de la séance du 18 novembre 2019, 28 membres sont présents ou représentés (40 membres en exercice, 19 membres présents, 9 procurations).

1. Informations générales

M. SIMONEAU précise que les informations générales portent sur les succès à des appels à projets et expose les différents résultats (cf diaporama de séance)

Concernant le programme ANR 2015-2020, M. SIMONEAU indique que les résultats des Projets de Recherche Collaborative Internationale (PRCI) sont connus et que 8 projets sont financés pour l'université à l'issue de la phase II. Ce taux de succès peut être considéré comme faible compte tenu des 88 projets déposés en phase I.

M. SIMONEAU précise néanmoins que le résultat de 2019 est en hausse comparé aux années précédentes. Il rejoint celui de 2015 où 8 projets avaient été financés sur 51 dossiers déposés. Il ajoute que 66 projets seront déposés pour la campagne 2020, ce qui est satisfaisant.

M. SIMONEAU présente en détail un des projets PRCI acceptés, celui porté par M. HELESBEUX.

M. HELESBEUX expose qu'il s'agit d'un projet porté avec l'équipe allemande de l'Université de Jena, incluant également deux équipes autrichiennes et une équipe italienne.

Il indique que la thématique du projet porte sur le développement de nouveaux anti-inflammatoires, en associant les compétences en modélisation moléculaire des équipes autrichiennes, les compétences en pharmacologie de l'équipe allemande et les compétences en matière de modèles animaux de l'équipe italienne.

M. HELESBEUX précise que l'ANR finance le SONAS et que la DFG (Deutsche Forschungsgemeinschaft) devrait financer l'Université de Jena.

M. SIMONEAU précise que l'aide apportée au SONAS pour ce projet en tant que coordinateur est de 244.404 euros et fait suite à des partenariats antérieurs obtenus.

M. HELESBEUX indique que le projet de recherche a débuté en 2012 avec son inclusion dans le projet autrichien "Drugs for nature targeting inflammation", puis s'est développé dans le cadre d'un partenariat Hubert Curien (PHC) avec l'Université de Salsbourg.

Il ajoute que le projet s'est également développé grâce à des échanges avec l'Université d'Innsbruck dans le cadre du RFI Objectif végétal, grâce à une mobilité et dans le cadre d'un PHC pro-coopération avec l'Université de Jena, permettant également de former des doctorants.

M. SIMONEAU souligne l'intérêt de développer un réseau pour faire aboutir un PRCI.

M. HELESBEUX ajoute qu'un brevet commun a été déposé avec les équipes étrangères et qu'un consortium européen a été créé en 2015.

Pour la campagne ANR 2020, M. SIMONEAU expose le nombre de projets soumis ainsi que leur répartition sur les différents dispositifs ANR (cf. diaporama de séance).

M. SIMONEAU indique qu'il y a eu une forte mobilisation sur l'outil Jeunes Chercheuses Jeunes Chercheurs (JCJC) avec le dépôt de 13 dossiers. Les dossiers déposés dans ce cadre avaient donné de bons résultats l'année dernière.

Il précise que les PRCE en coordination sont des outils difficiles à mettre en place car ils nécessitent une collaboration solide et le financement d'une entreprise mais leur taux de succès est important.

M. SIMONEAU expose la répartition par pôle des projets déposés en phase I (cf. diaporama de séance).

Il indique que le nombre de dépôts est stable pour les pôles végétal et math-STIC.

Il précise que le pôle santé a déposé de nombreux projets en 2019, ce qui explique un plus faible nombre de dossiers déposés en 2020.

Il relève que le nombre de projets déposés par le pôle matériaux est en augmentation constante.

Il souligne également la bonne mobilisation du pôle SHS, même si elle est plus faible que l'année précédente.

M. SIMONEAU expose ensuite la répartition par instrument de financement des projets déposés en phase I, ainsi que les projets déposés dans le cadre du dispositif JCJC (cf. diaporama de séance).

Il précise qu'une majorité des projets déposés dans le dispositif JCJC 2020 ont été bien évalués en 2019, beaucoup ayant dépassé la phase de la lettre d'intention et certains ayant été classés en liste complémentaire.

M. SIMONEAU explique qu'il est souhaité un effet-mémoire de l'ANR sur ces projets redéposés, dans la mesure où un projet peut avoir été classé sur liste complémentaire une année et ne pas être retenu au stade de la lettre d'intention l'année suivante.

Il précise qu'il y a également une nouvelle première candidature en 2020, ce qui démontre qu'il y a un réservoir de JCJC ambitieux et dynamiques.

Concernant le programme ERA-NET Euronanomed III, M. SIMONEAU indique que les deux projets déposés ont été retenus et détaille les projets GLIOSILK et ENAMEP (cf. diaporama de séance).

M. SIMONEAU présente ensuite le programme européen LIFE, qui n'est pas un instrument H2020 mais est financé par la Commission Européenne et concerne des projets ciblés sur l'environnement et le climat.

Il indique que les porteurs de projets ne sont pas des unités de recherche mais plutôt des agences associant des unités de recherche afin de financer des projets innovants, à l'instar des projets financés par l'ADEME au niveau national.

M. SIMONEAU expose le programme LIFE SoliFoodWaste coordonné par Cécile GRÉMY GROS obtenu en 2019, le programme LIFE CROA coordonné par Jean SECONDI en cours depuis 2016 ainsi que le projet LIFE ALINEAR coordonné par Olivier PAYS, accepté en phase 2 et ayant de grandes chances d'être retenu (cf. diaporama de séance).

Mme ROUEZ précise que les projets LIFE sont intéressants car ils portent sur une durée longue et génèrent des partenariats socio-économiques très intéressants pour l'UA.

Mme ROUEZ expose les projets de maturation retenus par la SATT lors de son Conseil d'administration du 07 novembre 2019, qui sont les projets ANDROID porté par Guillaume MABILLEAU et le projet SYNETRI porté par Bruno LAPIED.

Mme ROUEZ précise que les financements alloués par la SATT ne sont pas gérés par l'UA mais directement par la SATT au bénéfice des unités de recherche concernées.

M. SIMONEAU précise que les projets financés par la SATT n'ont pas été financés par le dispositif Maturation de Projets Innovants en Anjou (MPIA).

Mme ROUEZ expose enfin que l'UA a répondu à un appel à projets de COUPERIN afin de faire la promotion de l'identifiant chercheur ORCID, en lien avec LMU.

Elle indique que le projet de l'UA a été retenu avec 10 autres projets au niveau national et porte sur l'élaboration d'un film court et didactique expliquant les bénéfices d'ORCID et d'un identifiant.

Mme ROUEZ précise que cet appel à projets ne concernait pas que les identifiants mais la science ouverte en général.

Elle indique également qu'un événement sera organisé en juin 2020 par COUPERIN afin de présenter les différents supports créés, que les établissements pourront utiliser.

M. SALLE demande si COUPERIN concerne toutes les universités.

M. SIMONEAU répond que COUPERIN concerne l'ensemble des universités, ainsi que les Ecoles et les EPST.

2. Procès-verbaux de la Commission de la recherche

2.1 Procès-verbal de la CR du 25 octobre 2019 - vote

L'approbation du procès-verbal du 25 octobre 2019 est reportée à la prochaine Commission de la recherche.

3. Prospective et moyens

3.1 Renouvellement des contrats doctoraux 2^{ème} et 3^{ème} années - vote

Mme ROUEZ indique qu'il s'agit d'un point règlementaire devant être approuvé en Commission de la recherche chaque année afin que les étudiants puissent s'inscrire en 2^{ème} et 3^{ème} année.

Elle ajoute que le tableau a été élaboré après vérification de l'absence d'abandon ou de démission des doctorants.

M. SIMONEAU précise que l'ensemble des doctorants a reçu un avis favorable du Comité de suivi individuel permettant leur réinscription mais il sollicite la Commission de la recherche sur toute information relative à l'exhaustivité de la liste des doctorants.

M. ROBLÉDO met à l'approbation de la Commission de la recherche le tableau des renouvellements des contrats doctoraux pour les 2^{ème} et 3^{ème} années.

Le renouvellement des contrats doctoraux pour les 2^{ème} et 3^{ème} années est approuvé. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 33 voix pour, quatre membres, dont l'un porteur d'une procuration, étant arrivés en cours de séance.

3.2 Demandes de délégations CNRS 2020-2021 - vote

M. SIMONEAU indique que la Commission de la recherche doit se prononcer sur les demandes de délégations CNRS chaque année, même si la décision finale appartient au CNRS.

Il expose que les types d'avis ont changé et trois notations sont désormais proposées : A, dossier prioritaire ; B, dossier soutenu mais non prioritaire ; C, dossier refusé.

Il indique que la liste des demandes de délégation a été soumise au Bureau de la Commission de la recherche et qu'elles ont été regroupées par institut du CNRS, avec classement pour chacun.

Il ajoute que l'UA donne également son avis sur la durée de la délégation, en proposant généralement des durées de 6 mois à 100% ou d'un an à 50%.

M. SIMONEAU expose les différentes demandes de délégation et la proposition du bureau (cf. diaporama).

Concernant la demande de Mme DAVRANCHE, il indique qu'il s'agit d'une première demande de délégation qui lui permettra de dégager du temps pour son projet PEPS et qui a été classée A-prioritaire par le bureau pour 6 mois à 100% ou 1 an à 50%.

M. SIMONEAU précise que Mme DAVRANCHE a également fait une demande de Congé pour Recherche ou Conversion Thématique (CRCT) et qu'en fonction des résultats de chaque dispositif un choix sera opéré.

Pour la demande de M. JORISSEN, M. SIMONEAU explique qu'il s'agit d'une demande pour valoriser ses travaux avant son départ en retraite et qu'elle a été jugée prioritaire, comme l'ensemble des autres demandes.

M. SIMONEAU présente ensuite les trois demandes pour l'INSMI concernant le LAREMA.

Il précise que celle de M. MANGOLTE est un renouvellement et que Ms YALIN et GRACZYK ont déposé des demandes de CRCT.

M. SIMONEAU indique que ces trois demandes ont été classées A-prioritaires car elles correspondent à l'une des priorités de l'INSMI.

Il précise que M. YALIN est un jeune chercheur qui demande une délégation CNRS pour la 2^{ème} année. Il n'avait pas été classé prioritaire l'année précédente, ce qui justifie de le classer en premier cette année.

M. SIMONEAU précise ensuite que M. GRACZYK n'a pas eu de délégation CNRS depuis 2015 et que M. MANGOLTE est en demande de renouvellement, ce qui justifie de les classer respectivement en deuxième et troisième position.

Il ajoute que ces projets ont été classés sur les critères présentés, qui ne préjugent pas de la valeur scientifique de chaque dossier.

M. SIMONEAU indique enfin que trois demandes ont été déposées pour l'INSHS.

Il précise que la demande de Mme MATHIEU est inhabituelle car son unité de recherche n'est pas labellisée UMR CNRS. Son projet prévoit un séjour dans une unité de recherche à Poitiers qui dispose de ce label.

M. SIMONEAU indique que la demande de M. NIGET a été classée première en raison de la labellisation de TEMOS en UMR CNRS, la demande de Mme MATHIEU deuxième et celle de madame ROUPNEL en renouvellement troisième.

M. SIMONEAU rappelle que la Commission de la recherche doit se prononcer sur la notation et le classement, mais rappelle que le choix final appartient au CNRS.

M. ROBLÉDO met à l'approbation de la Commission de la recherche les demandes de délégations CNRS 2020-2021.

Les demandes de délégations CNRS 2020-2021 sont approuvées.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 33 voix pour.

3.3 Prime d'Encadrement Doctoral et de recherche - Attributions 2019 - vote

M. SIMONEAU rappelle que les critères d'attribution ont été votés par le Conseil d'administration en janvier 2019 et que les avis des CNU ont été recueillis, se traduisant par les notes globales A, B ou C.

Il rappelle que le Conseil d'administration de l'UA a décidé d'allouer, depuis 2017, un même niveau de prime aux Professeurs et aux Maîtres de conférences, soit 6.000 euros annuels pour les candidats ayant obtenu la note globale A et 4.000 euros annuels pour les candidats ayant obtenu la note globale B.

Il indique également que le Conseil d'administration a fixé le budget global pour la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche 2019 à 140.000 euros.

M. SIMONEAU expose les données de 69 candidatures reçues (cf. diaporama de séance).

Il indique que le nombre de candidatures est stable comparé à l'année précédente mais que la parité homme/femme n'est pas atteinte, 2/3 des demandes provenant de chercheurs.

Il remarque également que 2/3 des demandes proviennent du corps des Maîtres de conférences, ce qui est positif.

M. SIMONEAU expose que l'année 2019 est exceptionnelle pour ce qui est des avis rendus par le CNU car 16 dossiers ont obtenu la note globale A (9 en 2018).

Il considère que cette notation résulte de la très grande qualité des dossiers déposés.

M. SIMONEAU explique que les 16 dossiers ayant obtenu la note globale A se voient allouer la somme de 96.000 euros.

Il rappelle que l'enveloppe budgétaire globale étant de 140.000 euros, il est nécessaire de sélectionner, parmi les 27 dossiers ayant obtenu la note globale B, les 11 dossiers pouvant bénéficier de l'enveloppe résiduelle de 44.000 euros.

M. SIMONEAU rappelle que la méthode de sélection a été discutée en bureau et que les critères de sélection sont plus drastiques que l'année précédente, compte tenu du nombre important de dossier ayant obtenu la note globale A.

Il indique qu'ont été retenus les enseignants-chercheurs en activité, effectuant leur recherche au sein de l'UA, ayant obtenu la note globale B avec au moins trois A dans les notes intermédiaires et aucune note C. Ces critères ont permis de sélectionner 13 dossiers.

Il rappelle que l'année précédente, les dossiers étaient retenus avec au moins un A dans les notes intermédiaires.

Il indique que l'algorithme de pondération des avis CNU proposé par le Ministère a été ensuite appliqué comme l'année dernière, afin de sélectionner les 11 dossiers (cf. tableau dans le diaporama de séance).

M. SIMONEAU explique que chaque critère PEDR a un pourcentage de A, B ou C différent en fonction de la section du CNU évaluant le dossier. Le total des pourcentages atteste du degré de sélectivité de la notation par le CNU, le pourcentage total le plus faible correspondant à une évaluation la plus sélective.

Il indique que 11 dossiers ont été retenus selon cette méthode par le bureau.

M. GIMEL demande si les 11 dossiers sélectionnés auraient été les mêmes si l'algorithme avait été appliqué à l'ensemble des 27 dossiers ayant eu la note globale de B.

M. SIMONEAU répond que certains dossiers avec des C en note intermédiaire auraient été sélectionnés.

M. YVARD demande combien de dossiers concernant des recherches ne se déroulant pas à l'UA ont été retirés de la sélection.

M. SIMONEAU indique que trois dossiers ont été écartés en raison de ce critère sur l'ensemble des dossiers ayant obtenu la note globale B mais il rappelle que tous les personnels UA peuvent faire une demande.

M. SIMONEAU explique que le critère d'exclusion n'aurait pas pu être appliqué si les dossiers avaient eu une note globale A. Il indique que ce critère pourrait être proposé pour tous les dossiers lors de la Commission de la recherche adoptant les critères 2020.

Il indique qu'il est légitime de privilégier, dans le cadre de l'attribution de la PEDR, les dossiers de recherche se déroulant à l'UA, et ce d'autant plus que l'UA finance déjà le salaire des chercheurs accueillis dans d'autres universités.

Il indique toutefois que certains chercheurs ne disposent pas d'unités de recherche correspondant à leur expertise au sein de l'UA et que leur accueil dans d'autres universités est compréhensible.

M. SIMONEAU précise qu'il est peu légitime d'attribuer une PEDR à des personnes n'effectuant pas leur recherche à l'UA, au détriment de demandes concernant des recherches à l'UA et que ce critère a concerné trois dossiers cette année.

M. ROBLÉDO ajoute que, nonobstant l'exclusion de deux dossiers ayant eu une note globale B par application de l'algorithme, le budget alloué à la PEDR comparé aux dossiers sortants alloués en 2015 est en augmentation de 18.000 euros.

Il indique que la sélection des 11 dossiers ayant obtenu la note globale B a été discutée et adoptée en bureau, avec une voix contre et une abstention.

Il précise que le nombre de dossiers ayant obtenu la note globale B est plus faible qu'en 2018 en raison de la présence d'un plus grand nombre de dossiers ayant obtenu la note globale A.

M. SIMONEAU précise que les personnes non retenues sont encouragées à candidater l'année prochaine. Des effets de conjoncture peuvent exister avec des années où beaucoup de très bons dossiers sont présentés au CNU.

M. ROBLÉDO met à l'approbation de la Commission de la recherche la méthode d'attribution de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche 2019.

Les attributions de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche 2019 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 33 voix pour.

3.4 Calendrier des appels à projets internes - information

Mme ROUEZ expose le calendrier des AAP internes compte tenu du calendrier des élections au premier trimestre 2020.

Elle indique que pour beaucoup d'AAP internes, comme l'AAP Mobilité Internationale Recherche, le budget est annuel. Le décalage de leur lancement rendrait compliqué la dépense des sommes allouées dans une durée plus restreinte.

Mme ROUEZ rappelle ensuite les enveloppes budgétaires et les modalités d'attribution de chaque AAP interne (cf. diaporama de séance).

Elle indique que l'AAP Colloques a été avancé afin de permettre aux porteurs de projets de candidater à l'AAP colloques de l'UBL avant sa dissolution, même si l'engagement budgétaire porte sur 2020.

M. ROBLÉDO précise que les engagements s'arrêtent lorsque le compte financier est arrêté. La date d'arrêt des comptes de l'UBL n'est pas fixée.

M. SIMONEAU rappelle que la Région Pays de la Loire finance cette enveloppe colloques, l'UBL n'assurant qu'un rôle de sélection des dossiers.

Mme ROUEZ précise, pour l'AAP MIR 2020, que l'évaluation des dossiers sera faite exceptionnellement par le bureau de janvier 2020 et sera présentée pour validation à la Commission de la recherche en mars 2020, le recueil de l'avis des SFR et le cahier des charges n'étant pas modifiés.

M. SIMONEAU rappelle qu'il est important que les mobilités financées soient connues le plus tôt possible dans l'année civile afin qu'elles puissent être programmées et que les fonds alloués ne soient pas perdus.

Mme BERNIER demande si des mobilités pourront intervenir en février 2020.

Mme ROUEZ répond que les mobilités pourront être effectuées après l'examen en bureau, dès le 27 janvier 2020.

Elle précise qu'un calendrier permettant une approbation à la Commission de la recherche de janvier 2020 n'aurait pas laissé un délai suffisant pour le dépôt des dossiers de demande.

Mme ARAB demande quelle est l'utilité de la validation en Commission de la recherche si la décision est prise en bureau.

Mme ROUEZ indique que le bureau ne donne qu'un avis, la Commission de la recherche étant l'instance délibérative.

Elle précise que la Commission de la recherche renouvelée suite aux élections se prononcera sur les mobilités prévues de juin à décembre 2020.

M. SIMONEAU rappelle que cette organisation du calendrier permet de ne pas perdre une année de financement, ce qui n'est pas souhaitable.

M. SIMONEAU expose ensuite les AAP proposés pour l'année 2020 (cf. diaporama de séance).

Il expose l'AAP PULSAR Région, pour le soutien aux nouveaux recrutés, qui avait permis en 2019 d'obtenir un co-financement de 91.000 euros.

M. SIMONEAU indique qu'il est nécessaire de lancer rapidement cet AAP PULSAR UA, similaire à l'AAP interne de la Commission recherche, afin de s'inscrire dans le calendrier de la Région et d'obtenir des financements pour les nouveaux recrutés en septembre 2019.

Il précise que l'enveloppe budgétaire de l'UA est estimée à 75.000 euros et pourrait permettre, avec le co-financement de la Région, de financer 5 à 6 projets d'un budget compris entre 20.000 à 30.000 euros par projet.

Il indique que le cahier des charges prévoit une sélection sur CV et que les dossiers seront étudiés par les SFR, avant interclassement par le bureau et validation en Commission de la recherche.

M. SIMONEAU expose ensuite le calendrier de l'AAP PULSAR UA (cf. diaporama de séance).

Mme ROUEZ précise que cet AAP ne sera pas impacté par le calendrier des élections. Il sera évalué par le bureau et approuvé par la Commission de la recherche issus des prochaines élections.

M. SIMONEAU précise que le cahier des charges de l'AAP PULSAR n'a pas encore été communiqué mais qu'il devrait être identique à celui de 2019.

Mme BERNIER demande si les recrutés de 2016-2018 bénéficieront d'un AAP.

M. SIMONEAU répond qu'il n'y aura pas d'autre engagement avant l'élection de la nouvelle Commission de la recherche.

M. GIMEL demande si l'AAP de la Commission de la recherche dispose d'un budget de 200.000 euros.

M. SIMONEAU répond que les 125.000 euros restants seront alloués par le bureau et la Commission de la recherche issus des prochaines élections. Cette somme est mobilisable selon des critères pouvant évoluer.

Mme ROUEZ indique qu'il n'a pas été souhaité utiliser la totalité du budget des AAP 2020, sauf concernant l'opportunité de co-financement de la Région avec l'AAP PULSAR.

M. SIMONEAU indique que le projet de budget 2020 pour la Recherche présenté en décembre 2019 fera apparaître les 200.000 euros alloués par l'UA aux nouveaux recrutés, dont les 75.000 euros engagés dans l'AAP PULSAR.

Mme ROUEZ précise qu'en 2019, les 200.000 euros alloués en soutien aux nouveaux arrivés ont généré 100.000 euros de co-financements.

M. SIMONEAU expose enfin que l'AAP thèse sur projet 2020 ne comportera pas de changement majeur et portera sur le financement de 8,5 thèses en dehors des 19 financements alloués aux ED, avec priorisation aux dossiers co-financés.

Mme ROUEZ précise que le calendrier de cet AAP ne sera pas impacté par le calendrier des élections.

M. SIMONEAU précise que ce calendrier est en accord avec celui des ED.

M. GIMEL demande si l'AAP allocation doctorale SHS de la Région est reconduit.

Mme ROUEZ répond que l'information n'est pas connue à ce jour. Elle précise que le renouvellement des AAP PULSAR et Etoiles Montantes est certain, mais que celui des autres AAP ne l'est pas à ce jour, y compris sur le co-financement des thèses. La Commission permanente s'est prononcée le 15 novembre 2019, les décisions définitives n'ont pas été transmises, de sorte que le point sur les autres soutiens de la Région ne sera fait qu'en décembre 2019.

M. SIMONEAU indique que la Région revoit actuellement son dispositif de soutien à la recherche et qu'aucune certitude n'est acquise.

4. Affaires générales et statutaires

4.1 Candidature à la direction adjointe de l'ED STT de Brest - vote

M. SIMONEAU rappelle que l'UBL prévoit que chaque nomination d'un directeur ou directeur-adjoint d'une ED doit être approuvée par les Commission de la recherche de l'ensemble des établissements co-accrédités sur cette ED.

Il expose que la candidature de M. COATIVY a été validée par l'ED et que l'UA est gestionnaire de cette ED.

Il précise que cette procédure pourrait évoluer pour 2020-2021 et que l'avis de l'ED soit entériné uniquement par la commission de la recherche de l'établissement porteur de l'ED.

M. ROBLÉDO met à l'approbation de la Commission de la recherche la candidature à la Direction adjointe de l'Ecole Doctorale « Sociétés Temps Territoires (STT) » pour le site de Brest.

Cette candidature est retenue.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour, un membre ayant quitté la séance.

5. Questions diverses

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h55.

Le Vice-président Recherche
de l'université d'Angers
Philippe SIMONEAU

Signé

6. ANNEXE : diaporama de la séance du 18 novembre 2019